

L'un des effets les plus dévastateurs de l'épidémie de VIH/sida est l'augmentation croissante du nombre d'orphelins et d'enfants rendus vulnérables par le décès de l'un des membres adultes de leur ménage ou par le fait que leurs parents ou d'autres membres adultes de leur ménage tombent gravement malades. Privés de la protection de leurs parents ou des adultes membres de leur ménage, ces enfants courent des risques accrus de violence, d'exploitation et d'abus. Avec le développement de l'épidémie de VIH/sida, s'est imposé l'urgence d'adapter des stratégies nationales pour renforcer les capacités de l'état, des familles et des collectivités pour prendre en charge et protéger ces enfants en situation de détresse. En juin 2001, à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, une Déclaration d'Engagement (ONU, 2001), signée par les 189 États Membres de l'ONU, a accordé une attention particulière aux enfants orphelins et rendus vulnérables par le VIH/sida. Au cours de cette assemblée, un certain nombre d'objectifs ont été énoncés visant à mettre en place des politiques et des stratégies de prise en charge des orphelins, que ce soit sur le plan scolaire, nutritionnel, sanitaire ou social. Pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de cet engagement, une série d'indicateurs ont été élaborés qui permettent d'effectuer « le suivi et l'évaluation de ces mesures nationales de riposte en faveur des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida » (Unicef, 2005).

Ce chapitre présente les différents indicateurs qui ont été collectés au cours de l'EMMUS-IV pour évaluer la situation des enfants et plus particulièrement celle des orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/sida (OEV).

16.1 SITUATION DES ENFANTS

16.1.1 Enregistrement des naissances à l'état civil

L'enregistrement de la naissance d'un enfant à l'état civil le rend légalement membre d'une famille et d'une nation, lui confère une nationalité ainsi que le droit d'être protégé par l'état quand la protection des parents fait défaut. Il lui permet de bénéficier des avantages sociaux de ses parents, comme l'assurance maladie, et de faire valoir ses droits à l'héritage. L'enregistrement des enfants à l'état civil constitue également une source fiable de statistiques sociodémographiques. C'est dans cette optique qu'au cours de l'enquête, on a demandé si la naissance des enfants les plus jeunes (moins de cinq ans) avait été déclarée à l'état civil.

Il ressort du tableau 16.1 que la majorité des enfants sont inscrits à l'état civil (81 %) : la plupart ont un acte de naissance (71 %), alors que 10 % ont été enregistrés, mais l'acte de naissance n'existe pas, soit qu'il n'a jamais été remis aux parents, soit qu'il a été perdu.

Les résultats selon l'âge semblent suggérer une diminution des déclarations des naissances des générations les plus anciennes aux plus récentes, la proportion passant de 89 % pour les enfants de 2-4 ans (81 % ayant un acte de naissance et 8 % n'en ayant pas) à 70 % parmi les plus jeunes de moins de deux ans. En d'autres termes, cela signifierait que les naissances sont de moins en moins déclarées à l'état civil. Cependant, ces résultats pourraient aussi indiquer que certains enfants ne sont pas déclarés à l'état civil dès leur naissance, mais plus tard. Les variations constatées traduiraient donc un report de la déclaration des naissances selon l'âge et non une diminution de la couverture de l'état civil.

Tableau 16.1 Enregistrement des enfants à l'état civil

Pourcentage d'enfants (de droit) de moins de cinq ans selon que leur naissance a été déclarée à l'état civil, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage de naissances déclarées à l'état civil			Effectif d'enfants
	A un certificat de naissance	N'a pas de certificat de naissance	Ensemble déclaré à l'état civil	
Groupe d'âges				
<2	55,8	14,2	70,0	2 465
2-4	81,1	7,7	88,8	3 535
Sexe				
Masculin	70,0	10,5	80,5	2 985
Féminin	71,4	10,3	81,7	3 015
Milieu de résidence				
Aire Métropolitaine	79,8	8,4	88,2	969
Autres Villes	75,4	9,6	85,0	1 039
Ensemble urbain	77,5	9,0	86,5	2 008
Rural	67,2	11,1	78,3	3 993
Département				
Aire Métropolitaine	79,8	8,4	88,2	969
Ouest (sans Aire Métro.)	78,1	8,1	86,2	971
Sud-Est	69,8	13,3	83,1	364
Nord	74,0	9,0	82,9	591
Nord-Est	80,9	8,4	89,3	215
Artibonite	59,3	12,2	71,5	1 016
Centre	58,2	14,9	73,1	670
Sud	77,1	11,4	88,6	392
Grande-Anse	66,5	8,4	74,9	262
Nord-Ouest	65,3	11,2	76,5	400
Nippes	75,4	6,9	82,2	151
Quintiles de bien-être économique				
Le plus pauvre	58,2	13,3	71,6	1 460
Second	68,2	9,7	77,9	1 274
Moyen	69,1	11,6	80,7	1 226
Quatrième	80,0	8,5	88,5	1 158
Le plus riche	84,8	7,3	92,2	882
Ensemble	70,7	10,4	81,1	6 000

La proportion d'enfants enregistrés à l'état civil ne varie pratiquement pas selon le sexe de l'enfant. Par contre, les enfants enregistrés à l'état civil sont proportionnellement moins nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (78 % contre 87 %). Au niveau régional ce sont les enfants de l'Artibonite (72 %) et du Centre (73 %) qui sont le moins fréquemment déclaré à l'état civil, alors que plus de 88 % des naissances d'enfants de l'Aire Métropolitaine, du Sud et du Nord-Est sont enregistrées. On peut noter enfin que la proportion de naissances enregistrées est d'autant plus élevée que le niveau de bien-être du ménage augmente, passant de 72 % pour le quintile le plus pauvre à 92 % pour le plus riche.

16.1.2 Enfants « restavèk »

Lors de l'enquête ménage, pour tous les enfants de 5-14 ans vivant dans le ménage et non apparentés au chef de ménage ou n'ayant que des liens de parenté très éloignés, on a demandé à l'enquêté (généralement le chef de ménage) si ces enfants étaient des « restavèk ». Un « restavèk » est un enfant attaché aux services d'une maison, qui ne bénéficie d'aucune rémunération et dont les droits ne sont généralement pas respectés.

Les données du tableau 16.2 montrent que, sur le territoire haïtien, 3 % des enfants de 5-14 ans ont été identifiés comme étant des « restavèk ». Compte tenu du fait qu'il peut être mal considéré d'avoir un « restavèk » dans son ménage, il est probable que certains chefs de ménage n'aient pas reconnu ce fait. Les résultats présentés ici sont donc certainement sous-estimés. Néanmoins, on constate que le pourcentage des enfants vivant dans cette situation augmente avec l'âge, passant de 1 % à 5-7 ans à 4 % à 12-14 ans. La proportion de filles « restavèk » est supérieure à celle des garçons (4 % contre 1 %). En outre, on note que les « restavèk » sont proportionnellement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (5 % contre 1 %) et dans l'Aire Métropolitaine (4 %) et le département des Nippes (4 %) que dans les autres départements. C'est dans les ménages du quintile le plus riche que l'on observe la proportion la plus élevée de « restavèk ».

16.1.3 Orphelins et enfants vulnérables

La famille constituant le soutien principal des enfants, toute stratégie visant à protéger les enfants doit donc, en priorité, renforcer les capacités des familles à les prendre en charge. Il est donc essentiel d'identifier les enfants qui sont orphelins et de savoir si les enfants dont l'un ou les deux parents sont en vie vivent ou non avec leurs parents ou le parent survivant. Le tableau 16.3 présente ces deux types d'information pour les enfants de moins de 18 ans, selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

On constate en premier lieu qu'en Haïti, 45 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents. Cette proportion diminue régulièrement avec l'âge de l'enfant, passant d'un maximum de 56 % à 0-1 ans à 46 % à 5-9 ans et à un minimum de 36 % à 15-17 ans. Il n'y a pratiquement pas d'écart en fonction du sexe de l'enfant. Par contre, la proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (50 % contre 35 %). C'est dans l'Aire Métropolitaine que la proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents est la plus faible (35 %) ; à l'opposé, c'est le département du Centre qui se caractérise par la proportion la plus élevée (55 %). Par ailleurs, la proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents diminue régulièrement en fonction du niveau de bien-être du ménage, passant d'un maximum de 56 % pour les enfants des ménages les plus pauvres à 34 % pour ceux des ménages les plus riches.

Près d'un tiers des enfants de moins de 18 ans (29 %) vivent avec seulement leur mère, que leur père soit en vie (24 %) ou décédé (5 %), et 6 % vivent seulement avec leur père, et 20 % ne vivent avec aucun des deux parents.

Tableau 16.2 Enfants « restavèk »

Pourcentage des enfants de 5-14 ans qui sont « restavèk » dans le ménage, d'après les déclarations du chef de ménage, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage de « restavèk »	Effectif d'enfants
Groupe d'âges		
5-7	0,6	3 712
8-9	2,0	2 419
10-11	3,4	2 478
12-14	4,1	3 752
Sexe		
Masculin	1,2	6.161
Féminin	3,8	6.200
Milieu de résidence		
Aire Métropolitaine	3,5	2 039
Autres Villes	5,4	2 275
Ensemble urbain	4,5	4 314
Rural	1,4	8 046
Département		
Aire Métropolitaine	3,5	2 039
Ouest (sans Aire Métro.)	1,6	2 062
Sud-Est	1,9	734
Nord	2,3	1 253
Nord-Est	2,2	437
Artibonite	2,9	2 071
Centre	2,1	1 126
Sud	2,8	927
Grande-Anse	2,6	548
Nord-Ouest	1,9	824
Nippes	3,8	339
Quintiles de bien-être économique		
Le plus pauvre	0,9	2 798
Second	0,9	2 700
Moyen	1,9	2 547
Quatrième	2,4	2 317
Le plus riche	7,8	1 999
Ensemble	2,5	12 360

Tableau 16.3 Enfants orphelins et résidence des enfants avec les parents

Répartition (en %) de la population (de droit) des enfants de moins de 18 ans par état de survie des parents et résidence avec les parents et proportion d'enfants ayant un ou les deux parents décédés, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Vivant avec les deux parents	Vivant avec la mère seulement		Vivant avec le père seulement		Ne vit avec aucun des deux parents					Total	Pourcentage ayant un seul parent ou les deux parents décédés	Effectif d'enfants	
		Père en vie	Père décédé	Mère en vie	Mère décédée	Les deux sont vivants	Seul le père est vivant	Seule la mère est vivante	Les deux sont décédés	Informa-tion sur le père/mère manquante				
Groupe d'âges														
0-4	52,6	32,0	2,0	3,3	0,2	8,4	0,4	0,4	0,2	0,5	100,0	3,2	6 000	
<2	56,0	36,3	1,5	1,4	0,2	3,5	0,2	0,0	0,1	0,7	100,0	2,0	2 465	
2-4	50,3	29,0	2,3	4,5	0,2	11,8	0,5	0,7	0,2	0,4	100,0	4,1	3 535	
5-9	46,4	24,1	4,9	5,1	1,3	14,4	1,0	1,7	0,8	0,3	100,0	9,8	6 131	
10-14	40,5	20,4	6,3	5,8	1,5	17,2	2,9	2,8	1,9	0,6	100,0	15,6	6 229	
15-17	35,6	16,6	7,6	5,3	1,8	20,5	3,9	4,8	2,7	1,1	100,0	20,9	3 325	
Sexe														
Masculin	45,3	24,5	5,1	5,4	1,3	13,1	1,5	2,1	1,3	0,5	100,0	11,4	10 779	
Féminin	44,3	23,7	4,7	4,2	1,0	15,9	2,1	2,2	1,2	0,6	100,0	11,3	10 906	
Milieu de résidence														
Aire Métropolitaine	35,1	27,6	5,4	6,0	0,8	18,4	2,1	2,9	1,1	0,6	100,0	12,4	3 710	
Autres Villes	35,7	27,1	5,1	3,5	1,2	19,0	3,1	2,6	2,0	0,8	100,0	14,1	4 011	
Ensemble urbain	35,4	27,3	5,2	4,7	1,0	18,7	2,6	2,7	1,6	0,7	100,0	13,3	7 721	
Rural	50,0	22,3	4,7	4,9	1,2	12,2	1,4	1,8	1,1	0,5	100,0	10,3	13 964	
Département														
Aire Métropolitaine	35,1	27,6	5,4	6,0	0,8	18,4	2,1	2,9	1,1	0,6	100,0	12,4	3 710	
Ouest (sans Aire Métro.)	44,2	26,2	5,3	3,9	1,6	13,5	1,6	2,1	1,3	0,4	100,0	11,9	3 582	
Sud-Est	47,4	21,8	4,1	4,6	1,3	15,1	1,4	2,2	1,0	1,2	100,0	10,1	1 290	
Nord	44,9	24,4	4,5	5,3	1,9	13,1	1,4	1,8	2,0	0,7	100,0	11,7	2 172	
Nord-Est	49,0	22,6	4,3	4,0	0,8	11,2	3,2	2,7	1,9	0,3	100,0	12,9	767	
Artibonite	47,1	24,5	5,4	3,8	1,3	12,4	2,0	1,5	1,2	0,9	100,0	11,7	3 592	
Centre	55,2	17,6	4,4	4,6	0,7	12,5	1,6	2,1	0,9	0,3	100,0	9,8	2 068	
Sud	47,4	19,9	4,4	5,4	0,6	16,9	2,3	1,8	1,1	0,1	100,0	10,3	1 562	
Grande-Anse	43,6	23,1	4,7	6,2	1,0	14,9	2,2	2,5	1,2	0,5	100,0	11,6	952	
Nord-Ouest	44,3	27,0	4,3	3,8	0,8	14,4	1,3	2,5	1,1	0,4	100,0	10,2	1 419	
Nippes	42,6	21,7	3,8	8,3	0,9	17,2	1,6	2,2	1,1	0,6	100,0	9,7	570	
Quintiles de bien-être économique														
Le plus pauvre	55,9	20,0	5,0	5,0	0,9	9,5	1,1	1,2	0,8	0,6	100,0	9,2	4 815	
Second	49,0	21,9	5,2	4,3	1,1	12,9	1,5	2,2	1,4	0,4	100,0	11,5	4 610	
Moyen	45,7	23,3	5,4	5,7	1,7	13,3	1,6	1,4	1,1	0,7	100,0	11,5	4 450	
Quatrième	35,7	32,3	4,6	3,4	0,9	16,3	2,7	2,4	1,3	0,4	100,0	11,9	4 187	
Le plus riche	33,8	23,7	3,9	5,7	1,1	22,6	2,5	4,0	1,9	0,8	100,0	13,3	3 623	
Ensemble <15 ans	46,4	25,5	4,4	4,7	1,0	13,4	1,5	1,7	1,0	0,5	100,0	9,6	18 361	
Ensemble < 18 ans	44,8	24,1	4,9	4,8	1,1	14,5	1,8	2,1	1,3	0,6	100,0	11,4	21 685	

Globalement, 11 % des enfants de moins de 18 ans sont orphelins de père et/ou de mère : 1 % ont perdu leurs deux parents, 7 % sont orphelins de père et 3 % orphelins de mère. Du fait de l'accroissement du risque de décéder des parents avec l'âge, la proportion d'orphelins de père et/ou de mère augmente de façon importante avec l'âge de l'enfant, passant de 2 % à 0-1 an, à 4 % à 2-4 ans et à 10 % à 5-9 ans. Ces proportions atteignent ensuite des niveaux très élevés chez les enfants de 10-14 ans (16 %) et de 15-17 ans (21 %).

Le tableau 16.4 présente la proportion d'orphelins et d'enfants vulnérables (OEV). Les enfants considérés comme vulnérables (Unicef, 2005) sont les enfants de moins de 18 ans :

1. orphelins de père et/ou de mère (11 %), ou
2. dont le père et/ou la mère a été gravement malade pendant au moins trois mois au cours des 12 derniers mois (8 %), ou
3. qui vivent dans un ménage où au moins un adulte de 18-59 ans a été gravement malade pendant au moins trois mois au cours des 12 derniers mois (12 %), ou
4. qui vivent dans un ménage où au moins un adulte de 18-59 ans est décédé au cours des 12 derniers mois après avoir été gravement malade pendant au moins trois mois (3 %)¹

Globalement, 15 % des enfants sont considérés comme vulnérables car appartenant aux catégories 2, 3 et/ou 4. Si l'on prend aussi en compte les orphelins, 24 % des enfants de moins de 18 ans sont considérés comme OEV.

La proportion d'OEV augmente régulièrement avec l'âge, passant de 15 % à 0-1 an, à 23 % à 5-9 ans et à 33 % à 15-17 ans. On ne constate pas d'écart selon le sexe, ni entre les milieux urbain et rural. Par contre, les OEV sont proportionnellement moins nombreux dans l'Aire Métropolitaine (20 %) que dans les Autres Villes (29 %). Par ailleurs, c'est dans l'Artibonite que le pourcentage d'OEV est le plus important (33 %), alors qu'il n'est que de 18 % dans le Centre et les Nippes et de 17 % dans le Sud. Ceci pourrait refléter l'impact des interventions de certaines institutions travaillant dans ces zones et/ou la prise en charge des enfants par les membres de la famille ou de la communauté.

¹ Les enfants privés de la protection familiale, c'est-à-dire vivant dans une institution ou dans la rue, sont également considérés comme vulnérables. Ces enfants ne sont pas pris en compte ici car, par définition, ils ne peuvent pas être identifiés dans le cadre d'une enquête auprès des ménages.

Tableau 16.4 Orphelins et enfants vulnérables (OEV)

Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans orphelins ou rendus vulnérables par une maladie survenue parmi les membres adultes du ménage (OEV), selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage d'enfants rendus vulnérables :					Pourcentage d'enfants qui sont orphelins et/ou vulnérables (OEV)	Effectif d'enfants
	Pourcentage ayant un ou les deux parents décédés (orphelins)	Avec un parent ¹ très malade pendant au moins 3 mois au cours des 12 derniers mois	Vivant dans un ménage avec au moins un adulte ² très malade pendant au moins 3 mois au cours des 12 derniers mois	Vivant dans un ménage avec au moins un adulte ² décédé au cours des 12 derniers mois et qui a été très malade pendant au moins 3 mois avant de décéder	Avec un parent ¹ très malade OU vivant dans un ménage avec un adulte ² très malade OU un adulte ² décédé au cours des 12 derniers mois (enfant vulnérable)		
Groupe d'âges							
0-4	3,2	7,3	11,3	2,2	13,4	15,8	6 000
<2	2,0	6,9	11,3	1,7	13,1	14,5	2 465
2-4	4,1	7,5	11,4	2,7	13,7	16,8	3 535
5-9	9,8	8,6	12,0	2,8	15,0	22,9	6 131
10-14	15,6	8,8	12,1	2,4	15,1	27,7	6 229
15-17	20,9	8,7	12,7	2,8	16,1	32,8	3 325
Sexe							
Masculin	11,4	8,5	12,4	2,8	15,2	24,2	10 779
Féminin	11,3	8,2	11,6	2,3	14,3	23,4	10 906
Milieu de résidence							
Aire Métropolitaine	12,4	4,9	7,0	1,4	9,0	19,7	3 710
Autres Villes	14,1	8,9	14,1	2,5	17,5	28,5	4 011
Ensemble urbain	13,3	7,0	10,7	2,0	13,4	24,2	7 721
Rural	10,3	9,0	12,7	2,8	15,5	23,6	13 964
Département							
Aire Métropolitaine	12,4	4,9	7,0	1,4	9,0	19,7	3 710
Ouest (sans Aire Métro.)	11,9	7,6	12,2	3,0	14,3	23,8	3 582
Sud-Est	10,1	8,6	13,3	2,8	16,0	24,3	1 290
Nord	11,7	8,2	12,5	3,7	16,4	25,8	2 172
Nord-Est	12,9	7,7	10,6	2,5	13,9	24,0	767
Artibonite	11,7	15,7	21,7	3,3	25,1	33,2	3 592
Centre	9,8	6,2	7,9	1,2	10,3	18,4	2 068
Sud	10,3	2,9	4,5	2,8	8,0	16,8	1 562
Grande-Anse	11,6	9,3	15,0	3,5	18,0	26,8	952
Nord-Ouest	10,2	9,9	12,5	1,2	14,9	23,5	1 419
Nippes	9,7	6,0	7,7	2,3	10,0	17,8	570
Quintiles de bien-être économique							
Le plus pauvre	9,2	10,4	13,2	3,1	15,1	22,4	4 815
Second	11,5	9,2	12,5	4,5	17,3	25,5	4 610
Moyen	11,5	8,5	13,0	1,3	15,1	24,6	4 450
Quatrième	11,9	7,9	11,5	1,8	13,9	23,7	4 187
Le plus riche	13,3	4,8	8,9	1,6	11,6	22,9	3 623
Ensemble <15 ans	9,6	8,2	11,8	2,5	14,5	22,2	18 361
Ensemble < 18 ans	11,4	8,3	12,0	2,5	14,7	23,8	21 685

Note : Ce tableau est basé sur les membres de droit du ménage, c'est-à-dire les membres habituels du ménage. Très malade signifie que la personne était trop malade pour travailler ou pour assurer des activités normales.

¹ Que ce parent vive ou non dans le même ménage que l'enfant.

² Âgé de 18-59 ans.

16.2 ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS : L'INSTRUCTION

L'accès à l'instruction est considéré comme « un service essentiel » et compte parmi les éléments clef de la riposte pour garantir aux OEV l'accès à ces services sur un même pied d'égalité que les non OEV.

Pour mettre en évidence d'éventuelles disparités entre la fréquentation scolaire des orphelins et des OEV et celle des autres enfants, on a calculé un indicateur qui mesure la fréquentation scolaire des orphelins et des enfants vulnérables par rapport à celle des non orphelins et des non OEV qui fréquentent l'école. Les résultats sont présentés au tableau 16.5 pour les enfants de 10-14 ans qui sont tous censés fréquenter l'école.

Tableau 16.5 Fréquentation scolaire selon l'état de survie des parents et la situation d'OEV

Parmi les enfants de 10-14 ans, pourcentage de ceux qui fréquentent l'école selon l'état de survie des parents et selon qu'ils sont ou non OEV, et ratio des pourcentages de ceux qui fréquentent l'école selon l'état de survie des parents et selon la situation d'OEV, en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage qui fréquente l'école selon l'état de survie des parents					Pourcentage qui fréquente l'école selon la situation d'OEV				
	Les deux parents sont décédés	Effectif	Les deux parents en vie, vivent avec au moins un parent	Effectif	Ratio ¹	OEV	Effectif	Non OEV	Effectif	Ratio ²
Sexe										
Masculin	76,5	53	88,6	2 171	0,86	82,3	843	88,3	2 209	0,93
Féminin	76,9	67	90,3	1 986	0,85	82,2	879	90,1	2 297	0,91
Milieu de résidence										
Aire Métropolitaine	*	16	96,1	631	*	89,6	259	94,4	815	0,95
Autres Villes	73,4	40	95,4	652	0,77	85,6	400	93,0	777	0,92
Ensemble urbain	78,1	55	95,7	1 283	0,82	87,2	659	93,7	1 591	0,93
Rural	75,5	65	86,6	2 873	0,87	79,2	1 064	86,7	2 915	0,91
Département										
Aire Métropolitaine	*	16	96,1	631	*	89,6	259	94,4	815	0,95
Ouest (sans Aire Métro.)	*	21	92,2	687	*	85,2	290	91,2	725	0,93
Sud-Est	*	5	87,5	258	*	79,1	93	88,1	280	0,90
Nord	*	20	88,1	424	*	80,8	178	85,7	448	0,94
Nord-Est	*	5	92,7	152	*	82,1	56	92,0	157	0,89
Artibonite	*	25	87,6	763	*	80,5	391	89,8	694	0,90
Centre	*	6	79,2	369	*	75,6	136	79,6	406	0,95
Sud	*	7	90,5	315	*	82,4	94	90,6	374	0,91
Grande-Anse	*	6	84,0	182	*	78,2	87	79,9	187	0,98
Nord-Ouest	*	8	89,7	272	*	77,7	105	90,3	291	0,86
Nippes	*	2	91,9	104	*	90,2	33	89,6	130	1,01
Quintiles de bien-être économique										
Le plus pauvre	*	12	77,4	1 009	*	66,3	326	77,8	976	0,85
Second	(78,3)	28	88,2	956	*	79,1	369	88,6	948	0,89
Moyen	(87,9)	20	93,1	901	*	83,9	369	93,1	935	0,90
Quatrième	(65,1)	29	95,5	729	*	90,2	322	93,0	852	0,97
Le plus riche	(88,4)	32	99,2	562	*	91,8	337	95,1	795	0,97
Ensemble	76,7	121	89,4	4 157	0,86	82,3	1 723	89,2	4 507	0,92

Note : Le tableau est basé sur les membres de droit du ménage, c'est-à-dire les membres habituels.

¹ Ratio du pourcentage de ceux dont les deux parents sont décédés au pourcentage de ceux dont les deux parents sont vivants et qui vivent avec au moins un des deux parents.

² Ratio du pourcentage d'OEV au pourcentage de non OEV.

* Basé sur trop peu de cas non pondérés.

() Basé sur un faible nombre de cas non pondérés.

On constate tout d'abord que l'état de survie des parents influence le niveau de fréquentation scolaire des enfants de 10-14 ans : en effet, quand les enfants ont leurs deux parents en vie et qu'ils vivent avec au moins l'un des deux, 89 % vont à l'école ; par contre, quand les deux parents sont décédés, la proportion est nettement plus faible et seuls 77 % des enfants fréquentent l'école. Le ratio inférieur à 1 (0,86) traduit ce désavantage sur le plan scolaire des orphelins par rapport aux autres enfants. En outre, les résultats montrent que 82 % des OEV fréquentent l'école, contre 89 % des non OEV. Le ratio OEV/non OEV est ici de 0,92. Il semble donc qu'en Haïti, les orphelins et les OEV soient désavantagés sur le plan scolaire par rapport aux autres enfants.

16.3 RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DES FAMILLES À PROTÉGER ET À PRENDRE EN CHARGE LES ENFANTS

16.3.1 Possession de biens personnels essentiels par les enfants vulnérables

La capacité des familles à protéger et à prendre en charge les enfants est essentielle pour leur épanouissement et leur développement. Le renforcement de cette capacité peut se traduire par la mise à la disposition des enfants vivants dans le ménage d'un ensemble de biens de base, notamment une paire de chaussures, une tenue de rechange et une couverture. La non possession de l'un de ces biens traduit une situation de dénuement et de pauvreté dans laquelle évolue l'enfant.

Selon les données de l'EMMUS-IV, on constate que 83 % des enfants de 5-17 ans possèdent les trois biens de base ; 17 % des enfants se trouvent donc dans une situation de grande pauvreté (tableau 16.6). La proportion d'enfants possédant ces trois biens essentiels est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain (79 % contre 90 %). Par ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, cette proportion augmente avec le niveau de bien-être économique du ménage, passant de 70 % dans les ménages les plus pauvres à 96 % dans les plus riches.

Les OEV sont légèrement désavantagés par rapport aux non OEV. En effet, 79 % d'OEV possèdent les trois biens de base contre 84 % chez les non OEV. Le ratio inférieur à 1 (0,94) traduit ce désavantage qui s'observe quel que soit le groupe d'âges, le sexe, et le quintile de bien-être. Par contre dans l'Aire Métropolitaine, dans les départements de l'Ouest, du Centre, de la Grande Anse et des Nippes, les OEV ne semblent pas désavantagés par rapport aux non OEV (ratio de 1,01).

Tableau 16.6 Possession de biens personnels essentiels par les enfants vulnérables

Parmi les enfants de 5-17 ans, pourcentage de ceux qui possèdent les trois biens essentiels, et pourcentage des enfants OEV et des enfants non OEV possédant les trois biens essentiels selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Parmi les enfants de 5-17 ans, pourcentage qui possède :					OEV		Non OEV		Ratio ²
	Au moins une paire de chaussures	Au moins une tenue de rechange	Une couverture	Les trois biens essentiels ¹	Effectif d'enfants	Pourcentage possédant les trois biens essentiels ¹	Effectif	Pourcentage possédant les trois biens essentiels ¹	Effectif	
Groupe d'âges										
5-9	84,7	87,8	91,2	80,3	6 131	74,8	1 404	81,9	4 727	0,91
10-14	87,4	90,1	93,8	83,0	6 229	80,2	1 723	84,0	4 507	0,95
15-17	90,9	91,8	95,6	86,7	3 325	82,0	1 090	89,0	2 235	0,92
Sexe										
Masculin	86,4	89,4	92,7	82,1	7 794	78,0	2 120	83,6	5 674	0,93
Féminin	87,7	89,8	93,6	83,4	7 891	79,7	2 096	84,7	5 795	0,94
Milieu de résidence										
Aire Métropolitaine	96,5	95,6	97,6	94,3	2 741	94,8	627	94,1	2 113	1,01
Autres Villes	90,7	91,7	94,1	85,3	2 973	80,5	940	87,5	2 033	0,92
Ensemble urbain	93,5	93,6	95,7	89,6	5 713	86,3	1 567	90,9	4 146	0,95
Rural	83,4	87,3	91,7	78,8	9 972	74,5	2 649	80,3	7 322	0,93
Département										
Aire Métropolitaine	96,5	95,6	97,6	94,3	2 741	94,8	627	94,1	2 113	1,01
Ouest (sans Aire Métro.)	88,3	89,6	94,5	85,0	2 611	85,6	746	84,7	1 865	1,01
Sud-Est	81,8	84,3	90,9	73,9	926	62,3	249	78,1	677	0,80
Nord	90,7	90,3	93,5	87,2	1 581	84,6	455	88,3	1 126	0,96
Nord-Est	85,8	88,3	92,8	81,2	553	74,1	149	83,8	404	0,88
Artibonite	85,2	87,6	88,5	76,6	2 576	68,0	926	81,5	1 650	0,83
Centre	79,3	90,0	90,8	77,1	1 398	79,0	294	76,6	1 104	1,03
Sud	87,1	91,9	95,7	83,7	1 170	78,9	214	84,7	956	0,93
Grande-Anse	75,0	82,8	88,4	69,9	690	72,0	203	69,0	487	1,04
Nord-Ouest	81,4	85,0	94,4	78,4	1 020	71,3	270	80,9	749	0,88
Nippes	88,5	87,3	95,8	83,3	420	86,1	82	82,6	337	1,04
Quintiles de bien-être économique										
Le plus pauvre	75,4	81,9	86,1	70,1	3 355	66,2	835	71,4	2 520	0,93
Second	80,7	85,7	92,3	76,1	3 336	70,7	962	78,2	2 375	0,90
Moyen	89,3	91,6	94,8	84,9	3 223	79,7	867	86,9	2 357	0,92
Quatrième	95,1	93,8	95,4	89,7	3 029	87,8	828	90,4	2 201	0,97
Le plus riche	97,5	96,6	98,6	95,9	2 741	92,9	725	97,0	2 016	0,96
Ensemble	87,1	89,6	93,2	82,7	15 685	78,9	4 216	84,1	11 469	0,94

Note : Le tableau est basé sur les membres de droit du ménage, c'est-à-dire les membres habituels

¹ C'est-à-dire au moins une paire de chaussures, une tenue de rechange ainsi qu'une couverture

² Ratio du pourcentage d'OEV au pourcentage de non OEV.

16.3.2 Malnutrition

Le décès ou la maladie des parents ou des membres du ménage sont souvent la cause de problèmes économiques pour les enfants et augmentent leurs risques de ne pouvoir satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nutrition. Le tableau 16.7 présente la proportion d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale ainsi que les proportions d'OEV et non OEV atteints de cette forme de malnutrition selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Figure également dans le tableau, le ratio du taux de malnutrition des OEV par rapport au taux de malnutrition des non OEV.

Tableau 16.7 Enfants orphelins et vulnérables présentant une insuffisance pondérale

Pourcentage des enfants (de fait) de moins de cinq ans qui présentent une insuffisance pondérale, pour l'ensemble des enfants, les OEV et les non OEV, en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Enfants de moins de 5 ans		OEV		Non OEV		Ratio ²
	Pourcentage atteints d'insuffisance pondérale ¹	Effectif d'enfants	Pourcentage atteints d'insuffisance pondérale ¹	Effectif d'OEV	Pourcentage atteints d'insuffisance pondérale ¹	Effectif de non OEV	
Groupe d'âges							
< 1 an	12,7	526	16,1	87	12,0	439	1,34
1-2 an	26,6	1 181	31,4	209	25,5	972	1,23
3-4 an	21,9	1 105	21,4	179	22,0	927	0,97
Sexe							
Masculin	22,4	1 382	25,0	246	21,9	1 136	1,14
Féminin	21,9	1 430	24,7	229	21,3	1 201	1,16
Milieu de résidence							
Aire Métropolitaine	10,3	454	(15,2)	50	9,7	403	*
Autres Villes	20,2	481	22,9	92	19,5	389	1,17
Ensemble urbain	15,4	934	20,2	142	14,5	793	1,39
Rural	25,5	1 878	26,8	333	25,2	1 545	1,06
Département							
Aire Métropolitaine	10,3	454	(15,2)	50	9,7	403	*
Ouest (sans Aire Métro.)	18,0	462	(23,6)	70	17,0	392	*
Sud-Est	23,2	168	(46,6)	33	17,5	135	*
Nord	25,0	296	20,4	55	26,1	240	0,78
Nord-Est	21,4	104	(21,7)	18	21,3	86	*
Artibonite	29,9	447	30,1	124	29,8	324	1,01
Centre	31,0	298	(21,4)	33	32,2	265	*
Sud	26,5	191	(31,5)	23	25,8	169	*
Grande-Anse	21,5	124	19,9	34	22,2	90	0,90
Nord-Ouest	18,9	192	(16,4)	26	19,3	166	*
Nippes	23,3	75	*	8	25,1	66	*
Quintiles de bien-être économique							
Le plus pauvre	27,4	669	29,1	128	26,9	542	1,08
Second	28,3	649	32,0	109	27,6	540	1,16
Moyen	24,6	525	22,7	107	25,1	418	0,91
Quatrième	16,9	550	24,2	90	15,5	460	1,57
Le plus riche	8,0	419	(0,0)	42	8,9	377	*
Ensemble	22,1	2 812	24,9	475	21,6	2 337	1,15

Note : Ce tableau est basé sur les membres de fait du ménage (ceux qui ont dormi dans le ménage la nuit ayant précédé l'enquête) et qui sont aussi membres habituels du ménage.

¹ Le poids-pour-âge se situe à moins de 2 écarts type en dessous de la moyenne de la population de référence de l'OMS/CDC/NCHS.

² Ratio du pourcentage des OEV au pourcentage des non OEV.

* Basé sur trop peu de cas non pondérés.

() Basé sur un faible nombre de cas non pondérés.

En Haïti, un peu plus d'un enfant sur cinq (22 %) présente une insuffisance pondérale, cette forme de malnutrition atteignant 25 % des OEV contre 22 % des non OEV. Le ratio OEV/non OEV, supérieur à 1 (1,15), traduit ici le fait que les OEV sont proportionnellement légèrement plus atteints de malnutrition que les non OEV. Ce résultat se vérifie quel que soit le sexe et l'âge de l'enfant, sauf pour ceux âgés de 3-4 ans. Par contre, l'écart OEV/non OEV serait nettement plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural (ratio de 1,39 contre 1,06).

16.3.3 Rapports sexuels précoces

Dépourvus de la protection de leur famille, les OEV sont plus exposés que les autres à des rencontres sexuelles à risques. Il est donc important d'estimer « la prévalence de l'activité sexuelle précoce parmi les orphelins et les enfants vulnérables et les autres enfants âgés de 15-17 ans » (Unicef, 2005).

Le tableau 16.8 présente les proportions de jeunes femmes et de jeunes hommes de 15-17 ans qui ont déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge de 15 ans selon qu'ils sont OEV ou non. Dans ce tableau, figure également le ratio de la proportion d'OEV aux non OEV de 15-17 ans qui ont eu des relations sexuelles avant l'âge de 15 ans. On constate tout d'abord que, dans l'ensemble, les rapports sexuels précoces sont beaucoup plus fréquents chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes (44 % contre 15 %). En outre, il semble que les rapports sexuels précoces soient légèrement plus fréquents chez les OEV (18 % des filles et 49 % des garçons) que chez les non OEV (13 % des filles et 41 % des garçons), cet écart se traduit par un ratio supérieur à 1 (1,37 chez les jeunes femmes et de 1,19 chez les jeunes hommes), mettant en évidence la plus grande précocité sexuelle des OEV par rapport aux non OEV.

Tableau 16.8 Rapports sexuels avant l'âge de 15 ans parmi les orphelins et les enfants vulnérables				
Pourcentage des jeunes (de droit) de 15-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans, selon qu'ils sont ou non OEV, en fonction du sexe, EMMUS-IV Haïti 2005-2006				
Caractéristique sociodémographique	Femmes		Hommes	
	Pourcentage ayant déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans	Effectif	Pourcentage ayant déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans	Effectif
OEV				
OEV	18,1	467	49,2	256
Non OEV	13,2	1 139	41,2	504
Ensemble	14,6	1 606	43,9	760
Ratio ¹	1,37	na	1,19	na

Note : Le tableau est basé sur les membres de droit du ménage qui ont dormi dans le ménage la nuit ayant précédé l'enquête.
na = non applicable
¹ Ratio du pourcentage d'OEV au pourcentage de non OEV

16.3.4 Planification de la succession

Renforcer la capacité des familles à protéger et à assurer le bien-être des orphelins est primordial. La désignation d'une personne qui s'occupera de l'enfant en cas de maladie ou de décès de la personne qui a la charge de l'enfant est une disposition qui peut permettre d'assurer un avenir meilleur aux enfants.

En Haïti, 31 % d'hommes ont déclaré avoir la charge d'enfants de moins de 18 ans, que ces enfants soient ou non leurs propres enfants (tableau 16.9). Cette proportion augmente bien évidemment avec l'âge des enquêtés, passant de 20 % à 20-29 ans à 66 % à 40-49 ans. C'est parmi les moins instruits (50 %), parmi ceux du milieu rural (33 %) et parmi ceux qui vivent dans un ménage du quintile le plus pauvre (37 %) que cette proportion est la plus élevée.

Tableau 16.9 Planification de la succession par les hommes

Pourcentage d'hommes (de fait) de 15-49 qui sont en charge d'enfants de moins de 18 ans et, parmi ces hommes, pourcentage de ceux qui ont pris des dispositions pour que quelqu'un d'autre s'occupe de ces enfants au cas où ils en seraient empêchés par la maladie ou le décès, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage d'hommes qui sont en charge d'enfants de moins de 18 ans	Effectif d'hommes	Pourcentage d'hommes en charge d'enfants qui ont pris des dispositions pour s'occuper de leurs enfants à charge	Effectif d'hommes qui sont en charge d'enfants
Groupe d'âges				
15-19	1,2	1 211	*	14
20-29	20,2	1 490	78,9	301
30-39	57,6	969	81,5	558
40-49	65,8	768	79,4	505
Milieu de résidence				
Aire Métropolitaine	27,8	1 016	81,3	282
Autres Villes	30,1	865	76,6	261
Ensemble urbain	28,8	1 881	79,1	543
Rural	32,7	2 556	81,2	835
Département				
Aire Métropolitaine	27,8	1 016	81,3	282
Ouest (sans Aire Métro.)	29,4	758	90,1	223
Sud-Est	28,4	227	80,0	64
Nord	30,4	385	74,7	117
Nord-Est	36,4	146	71,2	53
Artibonite	34,3	754	74,1	259
Centre	40,1	331	90,6	133
Sud	30,5	299	75,7	91
Grande-Anse	22,2	179	84,5	40
Nord-Ouest	33,1	233	65,1	77
Nippes	35,0	109	92,5	38
Niveau d'instruction				
Aucune instruction	50,0	615	82,6	308
Primaire/alphabétisation	30,0	1 811	78,3	543
Secondaire ou plus	25,8	1 800	81,5	464
Quintiles de bien-être économique				
Le plus pauvre	36,5	719	84,3	262
Second	33,4	839	74,6	280
Moyen	31,8	831	81,4	265
Quatrième	27,7	943	78,4	262
Le plus riche	27,9	1 105	83,1	309
Ensemble	31,0	4 438	80,4	1 377

* Basé sur trop peu de cas non pondérés.

Parmi les hommes ayant la charge d'enfants, la grande majorité (80 %) a déclaré avoir pris des dispositions pour que quelqu'un s'occupe de ces enfants dans le cas où ils tomberaient malades ou décèderaient. La proportion d'hommes ayant pris ce type de dispositions ne varie qu'assez peu selon le milieu de résidence et aucune tendance nette ne se dégage selon le niveau d'instruction et le niveau de bien-être. Par contre on constate de fortes variations selon le département, la proportion variant d'un minimum de 65 % dans le Nord-Ouest à un maximum de plus de 90 % dans les départements des Nippes, du Centre et le reste du département de l'Ouest.

16.4 PROTECTION DES ENFANTS VULNÉRABLES PAR LE GOUVERNEMENT : DÉPOSSESSION DE BIENS

La dépossession de biens peut contribuer à aggraver l'état de vulnérabilité des personnes qui prennent soins des enfants et des enfants eux-mêmes. Il importe donc d'adapter, y compris de façon contraignante, les législations existantes dans les pays pour donner aux femmes et aux enfants le droit d'hériter à la mort du mari/père (Unicef, 2005). On a donc élaboré un indicateur pour estimer la proportion de femmes dépossédées de biens à la mort de leur conjoint.

Le tableau 16.10 présente d'une part la proportion de femmes qui sont ou qui ont été veuves et, parmi ces femmes, le pourcentage qui a été dépossédé des biens de leur conjoint à la mort de celui-ci. Dans l'ensemble, 5 % des femmes interrogées sont ou ont été veuves. Ce pourcentage augmente bien évidemment avec l'âge de la femme, passant de 2 % à 20-29 ans à 16 % à 40-49 ans. De même, la proportion de veuves augmente en fonction de l'âge de l'enfant. Les résultats font également apparaître de fortes variations selon le niveau d'instruction, 11 % des femmes sans instruction étant ou ayant été veuves contre 5 % des femmes de niveau d'instruction primaire et 2 % de celles ayant atteint le niveau secondaire ou plus.

Parmi les femmes qui sont ou ont été veuves, plus des deux tiers ont déclaré avoir été dépossédées des biens de leur conjoint (69 %). On note que cette proportion est beaucoup plus élevée chez les femmes de 20-29 ans (82 %) et celles de 30-39 ans (73 %) que chez les femmes plus âgées (64 % à 40-49 ans). Par contre on ne constate que peu d'écart selon le niveau d'instruction et aucune tendance nette ne se dégage selon le niveau de bien-être économique.

Tableau 16.10 Dépossession de biens

Pourcentage de femmes (de fait) de 15-49 qui sont ou ont été veuves et, parmi elles, pourcentage de celles qui ont été dépossédées de leurs biens, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005- 2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage de femmes ayant été veuves	Effectif de femmes	Femmes veuves ou ayant été veuves :	
			Pourcentage de leurs biens ¹ ayant été dépossédées	Effectif de femmes
Groupe d'âges				
15-19	0,2	2 701	*	5
20-29	2,3	3 765	82,0	87
30-39	6,2	2 412	72,8	150
40-49	16,3	1 879	63,5	306
Âge de l'enfant le plus jeune				
Pas d'enfant	0,5	4 299	*	23
< 18 ans	7,7	6 279	69,2	482
18 ans et plus	24,2	178	(60,0)	43
Milieu de résidence				
Aire Métropolitaine	4,0	2 773	67,6	111
Autres Villes	4,9	2 232	71,0	110
Ensemble urbain	4,4	5 005	69,3	221
Rural	5,7	5 752	69,3	328
Département				
Aire Métropolitaine	4,0	2 773	67,6	111
Ouest (sans Aire Métro.)	5,9	1 808	63,7	107
Sud-Est	3,8	487	(50,3)	18
Nord	5,4	1 036	70,2	56
Nord-Est	5,5	339	68,2	19
Artibonite	6,5	1 654	70,6	108
Centre	5,1	811	(72,0)	41
Sud	4,3	669	(85,8)	29
Grande-Anse	5,0	355	(71,6)	18
Nord-Ouest	4,6	593	(81,9)	27
Nippes	6,0	232	(68,0)	14
Niveau d'instruction				
Aucune instruction	11,1	2 491	70,2	276
Primaire/alphabétisation	4,6	4 232	69,3	194
Secondaire ou plus	2,1	3 691	67,5	76
Quintiles de bien-être économique				
Le plus pauvre	6,3	1 656	62,4	104
Second	6,0	1 762	76,0	106
Moyen	4,9	1 985	72,6	98
Quatrième	5,6	2 539	72,9	141
Le plus riche	3,5	2 814	60,7	99
Ensemble	5,1	10 757	69,3	548

¹ Dépossédées des biens signifie qu'aucun des biens du dernier mari ne sont passés à l'enquêtée.

* Basé sur trop peu de cas non pondérés.

() Basé sur un faible nombre de cas non pondérés.

16.5 RENFORCEMENT DES MESURES DE RIPOSTE DE PROXIMITÉ

16.5.1 Orphelins ne vivant pas avec leurs frères/sœurs

« De façon générale, si les parents n'ont pas fourni toute la protection et tous les soins voulus aux enfants, les liens entre frères et sœurs sont encore plus étroits qu'en temps normal. En les aidant à demeurer ensemble à la mort d'un parent ou des deux, on peut donc renforcer la capacité d'adaptation des orphelins. Beaucoup de familles élargies dispersent les orphelins entre plusieurs ménages afin d'étaler les dépenses de l'entretien de ces enfants. Les interventions qui permettent aux familles de garder des enfants sous le même toit aident ceux-ci à se remettre de leur perte, à se soutenir les uns les autres et à rester dans leur communauté d'origine. Les enfants d'une même famille biologique qui vivent ensemble dans des familles d'accueil ont généralement moins de problèmes psychologiques et comportementaux que ceux qui sont séparés. » (Unicef, 2005).

Le tableau 16.11 présente, parmi les orphelins de moins de 18 ans qui ont au moins un frère ou une sœur de moins de 18 ans, la proportion de ceux qui ne vivent pas avec tous leurs frères et sœurs de moins de 18 ans selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

En Haïti, plus de deux orphelins sur cinq (42 %) ne vivent pas avec tous leurs frères et sœurs de moins de 18 ans. Il est donc fréquent d'assister à la dislocation de la cellule familiale à la suite du décès de l'un des parents. Cette proportion augmente régulièrement avec l'âge de l'orphelin, passant de 29 % chez les plus jeunes de 0-4 ans à 46 % à 10-14 ans. On constate que ce sont les enfants qui ont perdu leurs deux parents qui sont les plus fréquemment séparés de leurs frères et sœurs : en effet, 70 % des enfants dont les deux parents sont décédés ne vivent pas avec tous leurs frères et sœurs contre 50 % quand ils n'ont perdu que leur mère et 35 % quand ils n'ont perdu que leur père. Les filles orphelines sont également plus fréquemment séparées de leurs frères et sœurs que les garçons (46 % contre 39 %).

La dislocation de la famille est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural (47 % contre 39 %). Paradoxalement, ce phénomène est également plus fréquent dans les ménages les plus riches que dans les plus pauvres.

Tableau 16.11 Enfants orphelins ne vivant pas avec leurs frères/sœurs

Parmi les orphelins de moins de 18 ans qui ont au moins un frère/sœur de moins de 18 ans, pourcentage de ceux qui ne vivent pas avec tous leurs frères/sœurs de moins de 18 ans, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage ne vivant pas avec tous leurs frères et sœurs de moins de 18 ans	Effectif d'orphelins ayant au moins un frère ou une sœur de moins de 18 ans
Groupe d'âges		
0-4	29,4	93
5-9	34,3	347
10-14	45,9	554
15-17	48,2	319
Sexe		
Masculin	38,9	660
Féminin	45,6	653
Orphelin		
Orphelin de mère	50,4	364
Orphelin de père	35,1	841
Les 2 parents décédés	70,2	108
Milieu de résidence		
Aire Métropolitaine	41,9	213
Autres Villes	51,6	270
Ensemble urbain	47,3	483
Rural	39,2	830
Département		
Aire Métropolitaine	41,9	213
Ouest (sans Aire Métro.)	26,6	228
Sud-Est	21,8	77
Nord	47,5	167
Nord-Est	46,1	47
Artibonite	56,8	176
Centre	44,0	129
Sud	37,4	96
Grande-Anse	46,9	71
Nord-Ouest	59,9	88
Nippes	38,5	23
Quintiles de bien-être économique		
Le plus pauvre	41,7	233
Second	38,3	343
Moyen	39,9	281
Quatrième	48,7	225
Le plus riche	45,1	232
Ensemble	42,2	1 313

Note : Le tableau est basé sur les membres de droit du ménage, c'est-à-dire les membres habituels.

16.5.2 Soins et support aux OEV

Les OEV sont généralement pris en charge par la famille qui, à son tour, dépend souvent de l'aide de la communauté pour survivre. Le renforcement de la capacité de ces familles et communautés à protéger les OEV et à leur assurer les soins essentiels est donc un élément clef de l'action en faveur des OEV. Au cours de l'EMMUS-IV, dans tous les ménages comptant des OEV de moins de 18 ans, on a demandé si le ménage avait reçu, gratuitement, différents types d'aides extérieures pour s'occuper de ces OEV. L'indicateur présenté au tableau 16.12 estime le niveau d'aide extérieure et gratuite qui a été fourni aux familles pour s'occuper d'OEV.

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage d'orphelins et d'enfants vulnérables dont le ménage a reçu :							Effectif d'OEV
	Un support médical au cours des 12 derniers mois ¹	Un soutien moral au cours des 3 derniers mois ²	Un support social/matériel au cours des 3 derniers mois ³	Une assistance pour l'école au cours des 12 derniers mois ⁴	Au moins un de ces supports ⁵	Tous les supports ⁵	Aucun de ces supports	
Groupe d'âges								
0-4	0,9	2,9	0,6	na	4,3	0,0	95,7	939
5-9	2,0	2,7	1,2	1,7	5,8	0,0	94,2	1 398
10-14	0,8	2,6	0,8	2,2	5,3	0,0	94,7	1 718
15-17	0,8	2,9	0,9	1,6	5,1	0,2	94,9	1 089
Sexe								
Masculin	1,2	3,0	0,6	1,8	5,4	0,1	94,6	2 604
Féminin	1,1	2,5	1,2	1,3	5,0	0,0	95,0	2 541
Milieu de résidence								
Aire Métropolitaine	0,7	3,1	0,7	1,3	5,2	0,0	94,8	728
Autres Villes	1,2	3,0	1,0	1,9	6,0	0,0	94,0	1 136
Ensemble urbain	1,0	3,0	0,9	1,7	5,7	0,0	94,3	1 864
Rural	1,3	2,6	0,9	1,5	5,0	0,1	95,0	3 281
Département								
Aire Métropolitaine	0,7	3,1	0,7	1,3	5,2	0,0	94,8	728
Ouest (sans Aire Métro.)	0,3	4,3	1,6	1,3	4,8	0,3	95,2	851
Sud-Est	0,0	1,5	0,7	1,4	3,7	0,0	96,3	312
Nord	3,4	2,9	0,6	0,9	7,0	0,0	93,0	556
Nord-Est	0,5	3,7	0,8	2,9	7,2	0,0	92,8	182
Artibonite	1,2	1,0	0,8	2,0	3,8	0,0	96,2	1 186
Centre	1,7	4,4	1,4	1,9	8,2	0,0	91,8	377
Sud	0,5	4,5	0,2	0,5	5,5	0,0	94,5	262
Grande-Anse	2,1	2,1	0,1	0,4	4,3	0,0	95,7	256
Nord-Ouest	1,4	2,3	1,1	2,4	6,5	0,0	93,5	333
Nippes	1,0	1,1	0,2	2,7	3,1	0,0	96,9	101
Quintiles de bien-être économique								
Le plus pauvre	0,9	0,6	0,5	0,5	2,3	0,0	97,7	1 075
Second	1,5	2,9	0,5	0,8	5,3	0,0	94,7	1 166
Moyen	1,1	3,1	1,5	2,4	5,9	0,0	94,1	1 093
Quatrième	1,2	4,5	0,9	2,2	7,8	0,0	92,2	987
Le plus riche	1,0	2,7	1,2	1,9	4,9	0,3	95,1	825
Ensemble	1,2	2,7	0,9	1,5	5,2	0,0	94,8	5 145

On constate en premier lieu que pour la majorité des OEV (95 %), les ménages n'ont reçu aucune aide extérieure gratuite pour s'occuper d'eux. Quand un appui a été fourni, il s'est agi dans 3 % des cas d'un soutien moral. Les autres types de support, qu'il s'agisse d'un support médical (1 %), d'une assistance pour l'école (2 %) ou d'un support social ou matériel (1 %) n'ont atteint qu'une faible proportion d'OEV. Globalement, pour 5 % des OEV, les ménages ont reçu une de ces formes d'aides.

16.6 TRAVAIL DES ENFANTS

Selon la Convention relative aux droits de l'Enfant, « l'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social » (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 1989). Toutes les dispositions doivent être prises pour que les enfants ne soient pas exposés à des risques, qu'ils ne soient pas exploités et qu'ils ne tombent pas dans un cycle de pauvreté et de privation. De plus, même si certaines activités sont considérées parfois comme faisant partie du processus d'éducation (par exemple, la participation aux tâches ménagères), il n'en reste pas moins que les enfants qui travaillent, y compris dans les activités domestiques ont moins de chance d'être scolarisés et plus de chance d'abandonner l'école.

Au cours de l'EMMUS-IV, des informations sur le travail des enfants ont été collectées dans le cadre de l'enquête ménage pour tous les enfants de 5 à 17 ans. Le tableau 16.13 présente le pourcentage d'enfants de 5-17 ans qui, au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, ont travaillé pour quelqu'un d'autre qu'un membre de la famille, dans les champs ou dans les affaires de la famille, ou ont effectué des travaux domestiques, en fonction du nombre d'heures travaillées. L'enquête révèle que 87 % des enfants âgés de 5-17 ans ont effectué un travail quelconque, dont la grande majorité (71 %) ont travaillé pendant 4 heures ou plus par semaine. Plus de quatre enfants sur dix (86 %) ont effectué un travail dans le cadre domestique et 68 % y ont consacré plus de quatre heures par semaine; 19 % des enfants ont travaillé pour quelqu'un d'autre au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, près de la moitié (8 %) ayant travaillé pendant quatre heures ou plus par semaine, et la presque totalité (18 %) n'a reçu aucun salaire pour leur travail ; enfin, 18 % des enfants ont travaillé dans les champs ou dans l'affaire de la famille². Enfin, on note que la proportion d'enfants orphelins ayant travaillé est légèrement plus élevée que celle des non orphelins (91 % contre 86 %). Par contre, 24 % des orphelins ont travaillé pour quelqu'un d'autre contre 18 % des non orphelins.

La proportion d'enfants qui ont travaillé augmente avec l'âge : de 75 % à 5-9 ans à 94 % à 15-17 ans. Il faut souligner qu'à 10-14 ans, autant d'enfants ont travaillé qu'à 15-17 ans (94 %). Les résultats montrent que 23 % des enfants de 10-14 ans avaient travaillé aux champs ou dans l'affaire de la famille la semaine ayant précédé l'enquête et, surtout, que 21 % de ces jeunes enfants avaient travaillé pour quelqu'un d'autre.

Une proportion légèrement plus importante de filles que de garçons avaient travaillé la semaine avant l'enquête (90 % contre 84 %) ; en particulier, les filles sont plus impliquées que les garçons dans les travaux domestiques (89 % contre 82 %), alors qu'elles le sont moins dans le travail pour un employeur (18 % contre 20 %) et surtout dans le travail aux champs ou dans les affaires de la famille (12 % contre 25 %).

² Un même enfant pouvant travailler dans l'affaire de famille, pour quelqu'un d'autre et faire des travaux domestiques, la proportion d'ensemble d'enfants qui travaillent (87 %) est inférieure à la somme de ces trois types d'activités.

Le milieu de résidence fait apparaître des disparités importantes en ce qui concerne le travail des enfants en dehors du ménage ; 22 % des enfants du milieu rural, contre 14 % de ceux du milieu urbain ont travaillé pour quelqu'un d'autre. En outre, 26 % des enfants du milieu rural, contre 5 % de ceux du milieu urbain ont travaillé pour la famille, essentiellement dans les champs.

Du point de vue de la région de résidence, on constate de très fortes disparités. La proportion d'enfants ayant travaillé varie d'un minimum de 76 % dans l'Artibonite à un maximum de 97 % dans le Sud. Si on se limite aux enfants qui ont travaillé en dehors de la famille, la proportion varie d'un minimum de 13 % dans l'Artibonite et le Centre à un maximum de 30 % dans la Grande-Anse.

Enfin, en fonction des quintiles de bien-être, on note que les proportions d'enfants ayant travaillé diminuent du quintile le plus pauvre au plus riche passant de 89 % dans les ménages les plus pauvres à 84 % dans les plus riches. Les écarts sont particulièrement importants pour les enfants qui travaillent dans les champs ou les affaires de famille (30 % dans le quintile le plus pauvre contre 5 % dans le quintile le plus riche) et, dans une moindre mesure, pour les enfants qui ont travaillé pour quelqu'un d'autre.

Tableau 16.13 Travail des enfants

Pourcentage d'enfant de 5-17 ans qui, au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, ont travaillé pour quelqu'un d'autre qu'un membre de la famille, pourcentage qui ont travaillé dans les champs ou l'affaire de la famille, pourcentage qui ont fait des travaux domestiques, en fonction du nombre d'heures travaillées, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005- 2006

Caractéristiques sociodémographiques	Enfants qui ont travaillé pour quelqu'un d'autre qu'un membre de ménage				Enfants qui ont travaillé dans les champs/affaires de la famille				Enfants qui ont fait des travaux domestiques				Ensemble des enfants qui ont travaillé				Effectif d'enfants de 5-17 ans	
	Payé		Non payé		<4 heures/ semaine		4+ heures/ semaine		<4 heures/ semaine		4+ heures/ semaine		<4 heures/ semaine		4+ heures/ semaine			
	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine	heures/ semaine		
Groupe d'âges																		
5-9	0,3	0,2	9,9	4,1	14,5	4,3	4,4	8,7	27,0	47,5	74,5	24,9	50,3	75,2	6 122			
10-14	0,6	0,6	11,1	8,6	20,9	7,9	14,7	22,6	12,8	80,3	93,1	10,6	83,7	94,3	6 219			
15-17	0,8	2,0	10,8	10,5	24,1	6,4	22,1	28,5	10,1	82,2	92,4	7,1	87,3	94,4	3 320			
Sexe																		
Masculin	0,7	1,2	10,4	7,6	19,9	7,1	17,4	24,5	19,0	63,0	82,0	16,3	67,7	84,0	7 780			
Féminin	0,3	0,3	10,8	6,9	18,3	5,3	7,1	12,4	16,6	72,7	89,3	14,6	75,1	89,7	7 881			
Milieu de résidence																		
Aire Métropolitaine	0,2	0,1	6,7	3,3	10,5	0,8	0,7	1,6	15,5	66,2	81,7	14,6	67,8	82,4	2 765			
Autres Villes	0,4	0,7	9,5	6,5	17,2	3,2	4,4	7,6	20,3	62,5	82,8	18,5	65,4	83,9	2 965			
Ensemble urbain	0,3	0,4	8,2	5,0	13,9	2,0	2,6	4,7	18,0	64,3	82,2	16,6	66,5	83,1	5 730			
Rural	0,7	1,0	12,0	8,5	22,1	8,5	17,8	26,3	17,7	70,0	87,7	14,8	74,2	89,0	9 932			
Département																		
Aire Métropolitaine Ouest (sans Aire Métro.)	0,2	0,1	6,7	3,3	10,5	0,8	0,7	1,6	15,5	66,2	81,7	14,6	67,8	82,4	2 765			
Sud-Est	1,0	0,8	11,2	10,0	22,9	7,4	15,1	22,5	16,4	72,5	89,0	14,6	75,4	90,0	2 616			
Nord	0,4	1,1	14,9	8,5	24,8	5,8	22,5	32,3	18,1	73,9	92,0	14,0	78,4	92,4	918			
Nord-Est	0,7	0,9	12,1	11,2	24,9	9,8	11,8	17,7	17,5	70,6	88,1	15,3	74,4	89,7	1 574			
Artibonite	0,3	0,6	14,6	8,8	24,3	6,7	13,7	20,4	19,3	74,3	93,5	15,7	77,9	93,6	551			
Centre	0,5	0,8	7,7	4,4	13,4	6,9	12,4	19,3	19,6	53,6	73,2	17,6	58,5	76,1	2 565			
Sud	0,5	1,0	8,3	3,5	13,4	8,1	17,4	25,4	22,4	62,6	85,0	18,1	68,0	86,1	1 391			
Grande-Anse	0,1	0,8	14,4	8,5	23,9	7,8	12,3	20,1	17,9	78,9	96,7	15,8	81,0	96,8	1 158			
Nord-Ouest	0,5	1,1	16,4	11,5	29,6	6,8	24,9	31,7	13,3	78,7	92,0	10,0	82,2	92,2	684			
Nippes	0,9	1,5	12,2	9,3	23,9	7,5	9,4	16,8	19,8	67,7	87,5	16,1	72,5	88,6	1 020			
Nippes	0,4	0,3	13,1	10,0	23,9	7,0	15,2	22,2	16,8	75,4	92,2	14,2	78,7	92,9	420			
Quintiles de bien-être économique																		
Le plus pauvre	0,4	0,8	12,5	7,7	21,4	8,3	21,4	29,7	17,8	70,3	88,0	14,7	74,1	88,8	3 340			
Second	0,7	1,5	11,8	9,1	23,1	9,9	19,3	29,2	18,8	70,0	88,7	15,4	74,9	90,3	3 322			
Moyen	0,7	0,7	12,0	8,3	21,7	6,4	12,4	18,9	18,9	66,5	85,5	16,3	70,8	87,1	3 212			
Quatrième	0,5	0,6	9,7	6,0	16,9	3,2	2,7	5,9	17,3	65,2	82,5	15,9	67,9	83,8	3 033			
Le plus riche	0,4	0,1	6,1	4,5	11,0	2,1	2,9	4,9	15,9	67,0	82,9	15,0	68,5	83,5	2 754			
Orphelin (mère et/ou père décédé)																		
Oui	0,9	1,2	11,8	10,3	24,2	5,4	12,8	18,2	15,4	74,0	89,4	13,1	77,5	90,6	2 268			
Non	0,5	0,7	10,4	6,7	18,2	6,3	12,1	18,4	18,2	66,9	85,1	15,9	70,4	86,3	13 394			
Ensemble	0,5	0,8	10,6	7,2	19,1	6,2	12,2	18,4	17,8	67,9	85,7	15,5	71,4	86,9	15 661			